

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 30 octobre 2015
(convocation du 23 octobre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

EXCUSES :

M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Construction d'un atelier de carrosserie et peinture pour les tramways et les bus au dépôt Achard à Bordeaux -
Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La présente délibération concerne l'opération de construction d'un atelier de carrosserie et peinture pour les tramways et bus au dépôt Achard à Bordeaux. L'opération comprend la réalisation d'un corps de bâtiments atelier carrosserie / peinture pour les bus et tramways d'environ 4 250 m² et les autres aménagements tels que les équipements, VRD (Voirie réseaux divers), accès, clôtures, mobilier, signalétiques, voies de tramway.

Le bâtiment à construire est de type industriel à simple rez-de-chaussée avec zone partielle en R+1. Il s'intègre entre deux bâtiments existants :

- le bâtiment « station-service » avec lequel le projet sera connecté par des liaisons bâties,
- le bâtiment « administration » séparé du projet par une aire libre constituée par la voirie d'entrée bus/véhicules légers (VL).

Le site possède également une zone existante de remisage des tramways. Les machines de production et les outillages actuellement utilisés à l'atelier de Lescure seront en partie renouvelés et implantés dans le nouvel atelier.

Les prestations sont réparties en 19 lots :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Fondations spéciales
- Lot 3 : Gros-œuvre
- Lot 4 : Charpente métallique
- Lot 5 : Couverture bardage
- Lot 6 : Menuiseries extérieures
- Lot 7 : Serrurerie portes
- Lot 8 : Electricité - courants forts/Courants faibles
- Lot 9 : Chauffage/ventilation/climatisation/désenfumage
- Lot 10 : Plomberie sanitaire
- Lot 11 : Cloisons-doublage-faux plafond
- Lot 12 : Revêtement de sol

Lot 13 : Menuiseries intérieures

Lot 14 : Peinture - nettoyage

Lot 15 : Ascenseurs

Lot 16 : Cabines de peinture et Postes de Travail ventilés

Lot 17 : Machines de production

Lot 18 : Equipements et Outilages pour Atelier carrosserie

Lot 19 : Système ferroviaire

Pour réaliser cette opération, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé.

La délibération en date du 16 mars 2012 a permis d'attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre.

Procédure

La consultation de marchés de travaux, lancée en procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 10, 33-3^e alinéa et 57 à 59 du Code des marchés publics, concernait les lots 1, 2, 3 et 5 à 15 et 17, 18, 19. Une publicité de niveau européen a été effectuée le 24 octobre 2014.

Les lots 4 et 16 ont fait l'objet d'une autre consultation lancée en procédure adaptée conformément à l'article 27.III du Code des marchés publics.

Suite à la consultation, des plis ont été remis pour les lots suivants :

- 6 plis ont été déposés pour le lot 1
- 5 plis ont été déposés pour le lot 2
- 12 plis ont été déposés pour le lot 3
- 4 plis ont été déposés pour le lot 5
- 4 plis ont été déposés pour le lot 6
- 3 plis ont été déposés pour le lot 7
- 12 plis ont été déposés pour le lot 8
- 6 plis ont été déposés pour le lot 9
- 7 plis ont été déposés pour le lot 10
- 4 plis ont été déposés pour le lot 11
- 4 plis ont été déposés pour le lot 12
- 2 plis ont été déposés pour le lot 13
- 4 plis ont été déposés pour le lot 14
- 4 plis ont été déposés pour le lot 15
- pas de plis pour le lot 17
- pas de plis pour le lot 18
- 2 plis ont été déposés pour le lot 19.

Les lots 17 et 18 ont été infructueux lors de la procédure d'appel d'offres car aucun pli n'a été remis.

La commission d'appel d'offres du 05 février 2015 a décidé de relancer les deux lots en marchés négociés conformément aux articles 35.II.3, 65 et 66 du Code des marchés publics.

Suite à la consultation, 2 plis ont été déposés pour le lot 17 et 3 plis ont été déposés pour le lot 18.

Le lot 19 était infructueux lors de la procédure d'appel d'offres car seules des offres inacceptables ont été remises.

La commission d'appel d'offres du 18 février 2015 a décidé de relancer le lot en marché négocié conformément aux articles 35.I.1, 65 et 66 du Code des marchés publics.

Suite à la consultation, 2 plis ont été déposés pour le lot 19.

Montant et modalités de financement

Les dépenses correspondantes sont prévues au budget annexe transport dans les exercices 2016-2017, chapitre : 23, article : 2313.

L'opération était estimée à 8 201 306 € HT.

Chaque lot donnera lieu à un marché séparé après notification.

Durée des marchés

Il s'agit de marchés conclus à prix global et forfaitaire, pour une durée de 15 mois comprenant une période de préparation de 2 mois.

Clause sociale d'insertion

En application de l'article 14 du Code des marchés publics, un volume d'heures de travail pour l'action d'insertion des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières a été réservé pour les lots 1 et 3.

Attribution des marchés

Pour les lots 1, 2, 3 et 5 à 15

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 28 mai 2015, a décidé d'attribuer les marchés correspondants :

- le lot 1 « VRD » à l'entreprise FAYAT TP pour un montant de 670 031,30 € HT (soit 804 037,56 € TTC),
- le lot 2 « Fondations spéciales » à l'entreprise DACQUIN Sud-Ouest pour un montant de 458 680,37 € HT (soit 550 416,44 € TTC),
- le lot 3 « Gros-œuvre » à l'entreprise EIFFAGE TP pour un montant de 1 131 605,25 € HT (soit 1 357 926,30 € TTC),
- le lot 5 « Couverture bardage » à l'entreprise SAREC pour un montant de 642 013,60 € HT (soit 770 416,32 € TTC),
- le lot 6 « Menuiseries extérieures » à l'entreprise PPG pour un montant de 102 562,71 € HT (soit 123 075,25 € TTC),
- le lot 7 « Serrureries portes » à l'entreprise Alternatives Métal Innovation pour un montant de 253 228,00 € HT (soit 303 873,60 € TTC),
- le lot 8 « Electricité – courants forts / courants faibles » à l'entreprise SPIE Sud-Ouest pour un montant de 172 823,96 € HT (soit 207 388,75 € TTC),

- le lot 9 « Chauffage / ventilation / climatisation / désenfumage » à l'entreprise EIFFAGE Energie Thermique Atlantique pour un montant de 399 712,46 € HT (soit 479 654,95 € TTC),
- le lot 10 « Plomberie sanitaire » à l'entreprise EIFFAGE Energie Thermique Atlantique pour un montant de 157 706,00 € HT (soit 189 247,20 € TTC),
- le lot 11 « Cloisons / doublage / faux plafonds » à l'entreprise MAINVIELLE pour un montant de 56 189,79 € HT (soit 67 427,75 € TTC),
- le lot 12 « Revêtement de sol » à l'entreprise MINER pour un montant de 29 078,23 € HT (soit 34 893,88 € TTC),
- le lot 13 « Menuiseries intérieures » à l'entreprise LATORRE pour un montant de 51 917,00 € HT (soit 62 300,40 € TTC),
- le lot 14 « Peinture / nettoyage » à l'entreprise SOPREA pour un montant de 47 741,59 € HT (soit 57 289,91 € TTC),
- le lot 15 « Ascenseurs » à l'entreprise ORONA pour un montant de 24 400,00 € HT (soit 29 280,00 € TTC).

Pour les lots 17 et 18

A l'issue de la procédure négociée, la commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} octobre 2015, a décidé d'attribuer les marchés correspondants :

- le lot 17 « Machines de production » à l'entreprise VIEUSSAN pour un montant de 127 266 € HT (soit 152 719,20 € TTC),
- le lot 18 « Equipements et Outilages pour Atelier Carrosserie » à l'entreprise CEMIR pour un montant de 134 780 € HT (soit 161 736 € TTC).

Pour le lot 19

A l'issue de la procédure négociée, la commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} octobre 2015, a décidé d'attribuer le lot 19 « Système ferroviaire » à l'entreprise ETF SAS pour un montant de 1 189 343,14 € HT (soit 1 427 211,77 € TTC).

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec :

- l'entreprise FAYAT TP pour le lot 1 « VRD »,
- l'entreprise DACQUIN Sud-ouest pour le lot 2 « Fondations spéciales »,
- l'entreprise EIFFAGE TP pour le lot 3 « Gros-œuvre »,
- l'entreprise SAREC pour le lot 5 « Couverture bardage »,
- l'entreprise PPG pour le lot 6 « Menuiseries extérieures »,
- l'entreprise Alternatives Métal Innovation pour le lot 7 « Serrurerie portes »,
- l'entreprise SPIE Sud-Ouest pour le lot 8 « Electricité – courants forts / courants faibles »,
- l'entreprise EIFFAGE Energie Thermique Atlantique pour le lot 9 « Chauffage / ventilation / climatisation / désenfumage »,
- l'entreprise EIFFAGE Energie Thermique Atlantique pour le lot 10 « Plomberie sanitaire »,
- l'entreprise MAINVIELLE pour le lot 11 « Cloisons / doublage / faux plafonds »,
- l'entreprise MINER pour le lot 12 « Revêtement de sol »,

- l'entreprise LATORRE pour le lot 13 « Menuiseries intérieures »,
- l'entreprise SOPREA pour le lot 14 « Peinture / nettoyage »,
- l'entreprise ORONA pour le lot 15 « Ascenseurs »,
- l'entreprise VIEUSSAN pour le lot 17 « Machines de production »,
- l'entreprise CEMIR pour le lot 18 « Equipements et Outils pour Atelier Carrosserie »,
- l'entreprise ETF SAS pour le lot 19 « Système ferroviaire ».

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121.12 et L2121.13 ;

VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 10, 33 3^ealinéa, 35.I.1, 35.II.3, 57 à 59, 65 et 66 du titre I régissant les pouvoirs adjudicateurs ;

VU la délibération en date du 24 septembre 2010 et la délibération en date du 16 mars 2012 relatives au marché de maîtrise d'œuvre de construction d'un atelier de carrosserie et peinture pour les tramways et les bus du dépôt Achard à Bordeaux ;

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 28 mai 2015 relative à l'attribution des marchés passés (lots 1, 2, 3, et 5 à 15) selon la procédure de l'appel d'offres ;

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 1^{er} octobre 2015 relative à l'attribution des marchés (lots 17 et 18) passés selon la procédure négociée ;

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 1^{er} octobre 2015 relative à l'attribution du marché (lot 19) passé selon la procédure de négociée ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE par sa décision en date du 28 mai 2015 la commission d'appel d'offres a attribué les marchés relatifs à la « Construction d'un atelier de carrosserie et peinture pour les tramways et les bus au dépôt Achard à Bordeaux » aux entreprises suivantes :

- le lot 1 « VRD » à l'entreprise FAYAT TP pour un montant de 670 031,30 € HT (soit 804 037,56 € TTC),
- le lot 2 « Fondations spéciales » à l'entreprise DACQUIN Sud-Ouest pour un montant de 458 680,37 € HT (soit 550 416,44 € TTC),

- le lot 3 « Gros-œuvre » à l'entreprise EIFFAGE TP pour un montant de 1 131 605,25 € HT (soit 1 357 926,30 € TTC),
- le lot 5 « Couverture bardage » à l'entreprise SAREC pour un montant de 642 013,60 € HT (soit 770 416,32 € TTC),
- le lot 6 « Menuiseries extérieures » à l'entreprise PPG pour un montant de 102 562,71 € HT (soit 123 075,25 € TTC),
- le lot 7 « Serrurerie portes » à l'entreprise Alternatives Métal Innovation pour un montant de 253 228,00 € HT (soit 303 873,60 € TTC),
- le lot 8 « Electricité – courants forts / courants faibles » à l'entreprise SPIE Sud-Ouest pour un montant de 172 823,96 € HT (soit 207 388,75 € TTC),
- le lot 9 « Chauffage / ventilation / climatisation / désenfumage » à l'entreprise EIFFAGE Energie Thermique Atlantique pour un montant de 399 712,46 € HT (soit 479 654,95 € TTC),
- le lot 10 « Plomberie sanitaire » à l'entreprise EIFFAGE Energie Thermique Atlantique pour un montant de 157 706,00 € HT (soit 189 247,20 € TTC),
- le lot 11 « Cloisons / doublage / faux plafonds » à l'entreprise MAINVIELLE pour un montant de 56 189,79 € HT (soit 67 427,75 € TTC),
- le lot 12 « Revêtement de sol » à l'entreprise MINER pour un montant de 29 078,23 € HT (soit 34 893,88 € TTC),
- le lot 13 « Menuiseries intérieures » à l'entreprise LATORRE pour un montant de 51 917,00 € HT (soit 62 300,40 € TTC),
- le lot 14 « Peinture / nettoyage » à l'entreprise SOPREA pour un montant de 47 741,59 € HT (soit 57 289,91 € TTC),
- le lot 15 « Ascenseurs » à l'entreprise ORONA pour un montant de 24 400,00 € HT (soit 29 280,00 € TTC) ;

CONSIDERANT QUE par sa décision en date du 1^{er} octobre 2015 la commission d'appel d'offres a attribué les marchés relatifs à la « Construction d'un atelier de carrosserie et peinture pour les tramways et les bus au dépôt Achard à Bordeaux » aux entreprises suivantes :

- le lot 17 « Machines de production » à l'entreprise VIEUSSAN pour un montant de 127 266 € HT (soit 152 719,20 € TTC),
- le lot 18 « Equipements et Outilages pour Atelier Carrosserie » à l'entreprise CEMIR pour un montant de 134 780 € HT (soit 161 736 € TTC) ;

CONSIDERANT QUE par sa décision en date du 1^{re} octobre 2015 la commission d'appel d'offres a attribué le marché relatif à la « Construction d'un atelier de carrosserie et peinture pour les tramways et les bus au dépôt Achard à Bordeaux », lot 19 « Système Ferroviaire » à l'entreprise ETF SAS pour un montant de 1 189 343,14 € HT (soit 1 427 211,77 € TTC) ;

CONSIDERANT QU'il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces sociétés ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer les marchés suivants relatifs à la « Construction d'un atelier de carrosserie et peinture pour les tramways et les bus au dépôt Achard à Bordeaux » :

- le marché lot 1 « VRD » avec l'entreprise FAYAT TP pour un montant de 670 031,30 € HT,
- le marché lot 2 « Fondations spéciales » avec l'entreprise DACQUIN Sud-Ouest pour un montant de 458 680,37 € HT,
- le marché lot 3 « Gros-œuvre » avec l'entreprise EIFFAGE TP pour un montant de 1 131 605,25 € HT,
- le marché lot 5 « Couverture bardage » avec l'entreprise SAREC pour un montant de 642 013,60 € HT,
- le marché lot 6 « Menuiseries extérieures » avec l'entreprise PPG pour un montant de 102 562,71 € HT,
- le marché lot 7 « Serrurerie portes » avec l'entreprise Alternatives Métal Innovation pour un montant de 253 228,00 € HT,
- le marché lot 8 « Electricité – courants forts / courants faibles » avec l'entreprise SPIE Sud-Ouest pour un montant de 172 823,96 € HT,
- le marché lot 9 « Chauffage / ventilation / climatisation / désenfumage » avec l'entreprise EIFFAGE Energie Thermique Atlantique pour un montant de 399 712,46 € HT,
- le marché lot 10 « Plomberie sanitaire » avec l'entreprise EIFFAGE Energie Thermique Atlantique pour un montant de 157 706,00 € HT,
- le marché lot 11 « Cloisons / doublage / faux plafonds » avec l'entreprise MAINVIELLE pour un montant de 56 189,79 € HT,
- le marché lot 12 « Revêtement de sol » avec l'entreprise MINER pour un montant de 29 078,23 € HT,
- le marché lot 13 « Menuiseries intérieures » avec l'entreprise LATORRE pour un montant de 51 917,00 € HT,
- le marché lot 14 « Peinture / nettoyage » avec l'entreprise SOPREA pour un montant de 47 741,59 € HT,
- le marché lot 15 « Ascenseurs » avec l'entreprise ORONA pour un montant de 24 400,00 € HT,
- le marché lot 17 « Machines de production » avec l'entreprise VIEUSSAN pour un montant de 127 266 € HT,
- le marché lot 18 « Equipements et Outils pour Atelier Carrosserie » avec l'entreprise CEMIR pour un montant de 134 780 € HT,
- le marché lot 19 « Système ferroviaire » avec l'entreprise ETF SAS pour un montant de 1 189 343,14 € HT ;

Article 2 : les dépenses résultant des présents marchés seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe transport : chapitre : 23, article : 2313.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 NOVEMBRE 2015

PUBLIÉ LE : 10 NOVEMBRE 2015

M. CHRISTOPHE DUPRAT